



Enceinte de 7 mois et separation

Par **leylatan**, le **16/03/2014** à **02:56**

Bonjour, je vous explique mon cas. Je suis actuellement enceinte de 7 mois et je veux me séparer de mon mari pour mésentente, violence conjugale morale et physique. Par contre pour mon enfant je voudrait en prendre la garde mais je ne veux pas le reconnaître comme étant son père, dans son acte de naissance ou sur n'importe quel papier. que pourrait je faire ? Je ne travaille pas et mon mari est en activité depuis une semaine. Pensez vous que le tribunal prendrait en compte le fait que je sois sans emploi ? Ou le fait qu'il ma porter violence en étant enceinte? Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **16/03/2014** à **06:50**

Bonjour, le mariage légitime automatiquement l'enfant sauf à prouver que le père n'est pas biologiquement le papa. En cas de séparation, il va vous falloir divorce pour fixer les modalités du droit de garde, la pension, les droits de visite. Les juges laissent les très jeunes enfants à leur mère, cordialement

Par **aguesseau**, le **16/03/2014** à **09:06**

bjr,
si vous voulez les faits de violence soient reconnus, il serait bon que vous commenciez par déposer une plainte pour violences contre votre mari.
selon le code civil le mari est le père présumé de l'enfant de son épouse.
cdt